

ISSAD REBRAB À PROPOS DU PORT INDUSTRIEL DE CAP-DJINET : «Je suis prêt à le réaliser et le céder à l'État»

Le P-dg du groupe Cevital a déclaré maintenir son projet de pôle industriel à Cap-Djinet malgré la décision du président de la République interdisant aux opérateurs privés d'investir dans les infrastructures portuaires en eaux profondes. Issad Rebrab se dit prêt à réaliser ce port et le céder à l'Etat.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Plus de deux ans après avoir déposé son dossier devant le Conseil national de l'investissement (CNI), Issad Rebrab n'a pas encore reçu de réponse officielle des autorités à propos de la réalisation du port industriel de Cap-

Djinet, localité située dans la wilaya de Boumerdès. Le patron du groupe Cevital est toujours dans l'expectative mais semble tenir plus que jamais à ce projet.

«Je maintiens ce projet. Il faut toutefois que les pouvoirs publics débloquent le dossier.

Le blocage ne vient pas de moi, j'attends toujours une décision officielle», a expliqué Issad Rebrab en marge de la journée parlementaire sur la politique fiscale qui s'est déroulée hier à la résidence El Mithak.

A propos de ce blocage, ce chef d'entreprise a indiqué ne pas comprendre la décision prise par le président de la République qui interdit aux opérateurs privés d'investir dans les ports en eaux profondes.

«Le gouvernement doit veiller à exploiter toute opportunité de création de nouveaux ports ou abris de pêche.

De même, toute réalisation de port en eaux profondes devra être le fait de l'Etat et s'inscrire dans la stratégie nationale de développement», avait insisté Abdelaziz Bouteflika le 21 septembre 2008 au cours d'une réunion restreinte avec le ministre des Travaux publics.

«Je ne comprends pas cette décision (...) Il n'y a pas de dialogue, nous avons un grand problème de compréhension et de



Rebrab tient plus que jamais à ce projet.

Photo : DR.

dialogue. Dans tous les pays du monde, il y a des entreprises privées qui réalisent des ports. Je ne comprends pas que l'on donne le port d'Alger en gestion à une entreprise de Dubaï. Et pourquoi un Algérien ne gérerait pas une partie d'un port ?»

Le P-dg s'est dit prêt à réaliser puis à céder la future infrastructure portuaire

de Cap-Djinet à l'Etat.

«Aujourd'hui, il devient extrêmement urgent de réaliser un port en eaux profondes. Cevital est prêt à le réaliser en partenariat avec l'Etat puis à le céder à l'Etat.

En définitive, ce n'est pas le port qui nous intéresse, c'est surtout les autres projets industriels qui seront installés autour. Ces

projets industriels rentables nécessitent une infrastructure logistique qu'est le port. Nous sommes prêts à démarrer les travaux très rapidement.

Nous pourrions recevoir les premiers bateaux dans moins de deux ans. Je suis certain qu'il y a la possibilité de le faire en partenariat avec l'Etat.»

T. H.

MISE EN CONFORMITÉ DES AIRBUS A330

Air Algérie n'est pas concernée

Les pilotes algériens continueront à voler aux commandes des cinq airbus A330 que possède Air Algérie. L'annonce a été faite, hier, par la compagnie algérienne : «Nous ne sommes pas concernés par la mise en conformité de ce type d'appareil.»

Apparemment, toutes les précautions ont été prises par la compagnie aérienne algérienne.

Les contrôles techniques révèlent que «les A330 que possède Air Algérie ne sont pas concernés par le remplacement de leurs Pitot», nous confirmait, hier, un des respon-

sables d'Air Algérie, joint par téléphone. «Nos appareils ne sont pas dotés des mêmes équipements mis en cause par la presse lors du dernier crash d'un avion d'Air France.

Les sondes de vitesse utilisées sont d'une autre marque», souligne ce responsable.

En effet, la réaction des pilotes français qui ont appelé les commandants de bord, par le biais de leur syndicat, à refuser le pilotage des avions airbus de type A330 et A340, jusqu'à leur mise en conformité, notamment par le remplacement de leurs sondes de vitesse Pitot, a inquiété les pilotes algériens.

Concernant les appareils A320 et A340, notre interlocuteur dira que «nous possédons zéro appareil de ce type». Pour rappel,

Airbus avait décidé en 2007 le remplacement des sondes de vitesse Pitot sur la flotte A320, A330 et A340.

Par ailleurs, d'après nos sources, «les pilotes se sont inquiétés quant à l'éventualité d'un incident technique» et attendaient impatiemment une réaction de la DG d'Air Algérie.

«Toutefois, nous nous sommes renseignés auprès des services techniques qui nous ont rassurés», ajoutent nos sources.

Wassila Z.

AFFAIRE SAFIA

Le verdict

prévu le 16 juin prochain

La séance tenue ce lundi dans la salle d'audience du statut personnel, auprès de la cour d'Oran, a été consacrée aux plaidoiries des avocats de la défense des deux parties en conflit dans le cadre de l'affaire dite de Safia, à savoir celle de la belle-famille et du présumé père algérien de la petite Safia et celui du ressortissant français, François Charbook, réclamant lui aussi la paternité de la petite.

L'objectif de cette séance, comme il a été auparavant noté, était de discuter le jugement d'annulation de la confirmation de l'acte du mariage de

la défunte (mère de Safia) et son ex-mari Youcefi Mohamed, et ceci également pour trancher par la suite le volet relatif à la détermination de la paternité de la fille Safia et de sa garde. Au cours de cette séance, l'avocat de la défense de la belle-famille algérienne de la petite fillette, sujet du litige, a mis en évidence les différentes anomalies constatées, sur le plan juridique et religieux, à propos du jugement prononcé par la justice en faveur du ressortissant français (suite au pourvoi en cassation introduit par ce dernier), relatif à l'annulation de l'acte du mariage de la défunte avec Youcefi.

Le même avocat, lors de sa plaidoirie, s'est interrogé sur la validité de l'acte du mariage présenté par

Charbook et qui, selon lui, ne répond à aucune condition légale régissant ce genre de procédure.

D'autre part, cet avocat a mis en exergue les dates du mariage de la défunte avec le Français, le mois de mai 2005, et la date de la naissance de la petite Safia, mars 2005, et qui ne prouve, selon ce dernier, que la non-paternité du Français.

En réplique, la défense de Charbook a également présenté ses arguments, de même qu'elle a commenté les éléments avancés par la partie algérienne. Au terme des plaidoiries, le président de la cour a ordonné le report du verdict à la semaine prochaine, soit, selon les avocats, au 16 du mois en cours.

Ben Aziz

BCIA

La cour d'assises d'Oran décide l'homologation du rapport de l'expertise de 2008

Après avoir été reporté à plusieurs reprises, le traitement du volet civil de l'affaire BCIA a finalement eu lieu hier mardi lors d'une audience publique tenue au palais de justice d'Oran. Au terme des plaidoiries des avocats de la défense et ceux de la partie civile (mandatés par la BCIA), le président de la cour, après délibération, a condamné chacun des prévenus A. Samir, S. Abdelrahmen, A. Fouatih, K. Saâd, B. Abdel Rahman, B. Ben Keraâ, S. Mohamed, M. El Hadj ainsi que leurs complices à verser respectivement : 6 313 451 390 DA, 3 008 072 875 DA, 1 696 705 690 DA, 497 886 800 DA, 615 910 501 DA, 111 917 219 DA, 975 008 750 DA et 356 millions de dinars, conformément au rapport d'expertise rendu au tribunal le 8 mars de l'année écoulée.

Onze des 48 accusés, dont sont 9 incarcérés, impliqués dans cette affaire étaient présents à l'audience. Ils ont tous nié avoir bénéficié des sommes détournées.

B. A.

AU PROFIT DES SINISTRÉS DU SÉISME DE CHLEF DE 1980

La Cnep bonifie les crédits pour la reconstruction

La Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (Cnep-Banque) applique une nouvelle bonification des taux d'intérêt pour les sinistrés du séisme de Chlef de 1980. Aux sinistrés qui veulent reconstruire leurs habitations en remplacement des chalets, la Cnep-Banque accorde un crédit plafonné à deux millions de dinars (200 millions de centimes).

Dans un communiqué diffusé hier, la Cnep informe que le sinistré prendra en charge un taux d'intérêt de 2% l'an. Selon la banque de l'immobilier, la constitution du dossier et la mobilisation du crédit obéissent aux mêmes règles et conditions du crédit hypothécaire qu'aux particuliers.

Une bonification des crédits est désormais applicable au niveau des communes sinistrées citées en annexe de l'arrêté interministériel du 12 mai 2009. Quelque 20 000 familles sinistrées sont concernées.

C'est une mesure qui survient deux ans après l'adoption par le Parlement d'une aide pour ces sinistrés, dans le cadre de la loi de finances 2007, et que le gouvernement a semblé remettre en cause l'année suivante.

C. B.

AVIS DE DÉCÈS

La famille Kechabia de Tamazirt (commune d'Irjden, Larbaâ-Nath-Irathen) a l'immense douleur de faire part du décès, suite à un tragique accident, de **M^{me} Kechabia Rosa**

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, mercredi 10 juin 2009 à 12h au cimetière de Tamazirt (w. Tizi-Ouzou).

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons»